



# Objectif CO<sub>2</sub>



## Les transporteurs s'engagent

**Les pouvoirs publics ont retenu l'objectif de réduire de 20% d'ici à 2020 les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) de l'ensemble des transports en France.**

Pour faire face à ce défi, le secteur du transport routier doit adopter des mesures qui allient à la fois l'organisation et la technologie des transports. Dans cet esprit, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), en collaboration avec les fédérations nationales des transporteurs, ont élaboré la Charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> des transporteurs routiers de voyageurs (TRV).



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
LANGUEDOC-  
ROUSSILLON





# Objectif CO<sub>2</sub> :

## Quels bénéfices pour les entreprises ?

Toutes les entreprises de transport collectif routier de voyageurs peuvent s'engager dans la démarche en signant la Charte d'engagements volontaires et en tirer de multiples bénéfices :

### Un bénéfice économique

Réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>, c'est réduire sa consommation de carburant et sa vulnérabilité face aux aléas des cours des produits pétroliers. C'est un paramètre particulièrement important dans un contexte où les charges de carburant représentent une forte part du prix de revient du transport routier en longue distance !

### Un bénéfice vis-à-vis des donneurs d'ordre et des autorités organisatrices de transport

Réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>, c'est maintenir un avantage concurrentiel et répondre aux attentes des autorités organisatrices de transport et des donneurs d'ordre soucieux de réduire l'impact carbone de leurs activités de transport. C'est aussi démontrer ses capacités d'anticipation par rapport aux évolutions prévisibles de la réglementation en matière d'environnement et de développement durable.

### Un bénéfice managérial

Réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>, c'est impliquer l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise autour d'un objectif fédérateur dans le cadre d'une démarche concrète, structurante et valorisante en interne et en externe.

### Un bénéfice environnemental

Réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>, c'est participer concrètement à la lutte contre le changement climatique et à l'amélioration de la qualité de l'air.

### Un bénéfice vis-à-vis des voyageurs et des usagers

Réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>, c'est améliorer l'image du transport routier de personnes auprès du grand public. C'est aussi mieux informer les voyageurs et les usagers sur les impacts environnementaux des transports et encourager l'utilisation des transports collectifs.

## Exemples de gains

- > Formaliser un plan de maintenance, c'est économiser jusqu'à 5 % de carburant.
- > Utiliser des pneumatiques « verts », c'est 3 % d'économie de carburant.
- > Brider un véhicule à 80 km/h, c'est 5% d'économie de carburant en moyenne.
- > Former à l'éco-conduite c'est jusqu'à 10% d'économie de carburant.

# Objectif CO<sub>2</sub>

## Agir efficacement et durablement !

Les actions susceptibles d'être mises en oeuvre dans l'entreprise ont été réparties selon quatre axes :

### > Axe 1 Le véhicule

En utilisant des équipements et des solutions technologiques reconnus, vous réduisez vos consommations de carburant et donc vos émissions de CO<sub>2</sub>.



### > Axe 2 Le carburant

En utilisant des logiciels ou des carburants alternatifs, vous gérez mieux la consommation.



### > Axe 3 Le conducteur

En formant à l'éco-conduite, vous responsabilisez vos équipes et réduisez vos consommations et émissions de CO<sub>2</sub>.



### > Axe 4 L'organisation et le management

En impliquant l'ensemble du personnel et vos donneurs d'ordre, vous améliorez la performance de votre entreprise



Les entreprises signataires doivent réaliser au moins une action par axe.

### Exemples d'actions les plus souvent mises en oeuvre :

- > l'adaptation, la modernisation et l'équipement de leur flotte ;
- > le choix d'équipements, d'accessoires et de pneumatiques économisant la consommation ;
- > l'utilisation de carburants alternatifs au tout gazole ;
- > le bridage de la vitesse ou de l'accélération ;
- > le suivi informatique de la consommation ;
- > la formation des conducteurs à l'écoconduite ;
- > la mise en place de primes incitatives pour les conducteurs ;
- > l'implication des donneurs d'ordre et des autorités organisatrices de transport.

# Objectif CO<sub>2</sub> :

## du diagnostic à l'action

Les quatre étapes clés

1.

**L'AUTOÉVALUATION**  
VÉRIFIER L'EXISTENCE DES CONDITIONS PRÉALABLES

2.

**LA RÉALISATION DU DIAGNOSTIC CO<sub>2</sub>**  
DÉFINIR UN ÉTAT DE RÉFÉRENCE ET UN PLAN D'ACTIONS

3.

**LA SIGNATURE DE LA CHARTE**  
S'ENGAGER SOLENNELLEMENT

4.

**LE SUIVI ANNUEL**  
VÉRIFIER LE RESPECT DES ENGAGEMENTS

Pour en savoir plus :

[www.ademe.fr/transports](http://www.ademe.fr/transports)  
[www.transports.developpement-durable.gouv.fr](http://www.transports.developpement-durable.gouv.fr)  
[www.laregion.fr](http://www.laregion.fr)  
[www.objectifco2.fr](http://www.objectifco2.fr)

**Coordonnées du Chargé de mission régional pouvant vous accompagner en Languedoc-Roussillon** (intervention prise en charge par les partenaires régionaux) :

**Bertrand DUMAS**

Courriel : [objectifco2.lr@free.fr](mailto:objectifco2.lr@free.fr) - Tél. 06 87 33 45 45

